



Le tribunal de Dschang a condamné le Professeur Jean Gatsi, éminent juriste et professeur de droit, pour diffamation suite à une plainte déposée par le Professeur Joseph Keutcheu. Cette condamnation a surpris de nombreux observateurs ; L'avocat au barreau du Cameroun, Maître Désiré Sikati, a commenté cette affaire.

### **Un professeur de droit qui ne respecte pas la loi**

Maître Sikati ne cache pas sa consternation face au comportement du Professeur Gatsi. Selon lui, un professeur de droit se doit de connaître la législation en vigueur, y compris sur les communications électroniques. Il déplore que le Professeur Gatsi ait utilisé les réseaux sociaux pour insulter et diffamer d'autres personnes, sans mesurer les conséquences de ses actes.

### **Le mandat d'incarcération et les frais de justice**

Outre la condamnation pour diffamation, le tribunal a également prononcé un mandat d'incarcération à l'encontre du Professeur Gatsi. Ce mandat est lié au paiement des frais de justice, d'un montant de 2 528 965 FCFA, fixés par le tribunal.